

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD129

présenté par
M. Thiébaud, rapporteur

ARTICLE 27

I. – Compléter l’alinéa 69 par les mots :

« ainsi que le contenu et les modalités de transmission de ces données ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 74.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de correction d’une erreur matérielle